

Date de dépôt : 22 mars 2021

Rapport

de la commission des affaires sociales chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Jocelyne Haller, Bertrand Buchs, Didier Bonny, Nicole Valiquer Grecuccio, Grégoire Carasso, Badia Luthi, Glenna Baillon Lopez, Caroline Marti, Léna Strasser, Nicolas Clémence, Amanda Gavilanes, Jean Charles Rielle, Diego Esteban, Emmanuel Deonna, Pierre Bayenet : Pour lutter efficacement contre la Covid-19 : zéro sans-abri !

Rapport de M^{me} Léna Strasser

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

La proposition de motion 2706 : « Pour lutter efficacement contre la Covid-19 : zéro sans-abri ! » a été étudiée en commission sociale durant 5 séances entre le 15 décembre 2020 et le 16 mars 2021.

Après la présentation de la proposition de motion par son auteur et les auditions des associations œuvrant pour l'accueil des personnes sans abri au sein du CausE à Genève, de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative (DCSS), et de M. Philipp Schroft, chef du service social (DCSS) à la Ville de Genève, le conseiller d'Etat chargé du DCS a pris position au sujet de la proposition de motion, puis la commission, après l'avoir amendée à l'unanimité, l'a également approuvée à l'unanimité. Il semblait important à l'entier de la commission de garder ouvertes les structures nécessaires à l'accueil d'urgence en tant de pandémie. Sont annexés au rapport un récapitulatif réalisé par le CausE des places d'hébergement disponibles durant les périodes 2020 et 2021 ainsi qu'une présentation du DCSS de la Ville de Genève faisant l'état des lieux de l'hébergement d'urgence en ville de Genève.

Présentation de la proposition de motion par M. Sylvain Thévoz, premier signataire

M. Thévoz déclare que la proposition de motion a été déposée le 9 novembre 2020. Elle partait d'une forme d'indignation et se faisait l'écho d'un nombre de personnes qui dormaient à la rue, notamment des femmes enceintes et des familles. M. Thévoz relève le risque sanitaire élevé. Il rappelle les ressources fortes suscitées par l'indignation et les moyens à disposition. Il remarque le décalage entre les personnes à la rue à Genève qui semblent être le fait d'un problème politique, technique sur le logement de ces personnes. Il remarque que le sans-abrisme est un phénomène problématique. Il rappelle les différentes mesures et dénonciations de ce problème. Il rappelle le droit au logement de la constitution genevoise. Il veut qu'on se mette d'accord sur qui fait quoi et comment. Il évoque les différents acteurs concernés. Il n'y a pas de véritable pilote aujourd'hui pour cette politique. Il n'y a pas de recensement sur le nombre des personnes à la rue, même si cela reste difficile à faire. Il rappelle que le phénomène du sans-abrisme recouvre des problématiques et des situations différentes. La politique de lutte contre ce phénomène est une politique de thermomètre de mars à novembre (total de 225 personnes sous l'autorité de la Ville de Genève). Il rappelle les compléments apportés par les associations (Armée du Salut, Le Passage du Sécheron). Grâce au CausE et aux votes suite au PL du CE de 1,4 million, il y aura 155 personnes accueillies dans des hôtels. Il constate que l'offre croît et que la précarité croît également, voire même plus rapidement. Il rappelle que le soutien du canton se monte à 1,4 million pour 155 places, ce qui complète les 100 000 francs de la Ville de Genève. C'est pour lui un signal important. Il constate qu'il n'y a pas de base légale sur qui fait quoi. Il rappelle le PL du CE qui permettait de créer une base légale. Il se demande ce qu'il en est. Il rappelle la question des moyens et des financements autour de cette problématique. Il déplore la fragilité du dispositif. Il veut que cela perdure. Il se pose la question du leadership. Il rappelle que l'ACG a mis 1 million. Pour conclure, il indique que la motion a une pertinence et permet de travailler les enjeux dans la commission. Il trouverait intéressant d'auditionner le magistrat et les entités concernées, de faire une audition large, d'aller sur les lieux pour voir la réalité. In fine, il évoque le souhait que la commission produise un projet de loi autour de cette question.

Un député (PDC) relève avoir signé la proposition de motion. Il rappelle le PL voté lors de la dernière séance du Grand Conseil pour l'accueil à l'hôtel. Quand il relit les invites, il voit qu'un des buts a été atteint, soit

l'hébergement de cet hiver. Il pense qu'il faut revoir les invites qui sont trop restrictives selon lui.

M. Thévoz le rejoint complètement. Il relève un besoin supplémentaire pour le mois de janvier. Il veut une approche dynamique de la proposition de motion. Il rappelle que l'objet est amendable.

Un député (UDC) rappelle le PL 12821. Cette motion va dans le même sens. Il relit l'exposé des motifs du CE qui précise que la somme permet de régler la problématique pour tout l'hiver 2020-2021. Il pense qu'il faut ouvrir la discussion avec les communes.

Une députée (PLR) rejoint ses préopinants. Elle remarque que la motion est en lien avec l'état de nécessité. La motion deviendrait caduque à la fin de cet état.

M. Thévoz pense que cela doit s'évaluer en temps voulu. Il confirme que la motion est orientée sur l'état de nécessité Covid.

Un député (PDC) comprend que la proposition de motion voulait faire pression. Il rappelle le PL du CE. Il trouve intéressant d'avoir le débat au sein de la commission sur le sans-abrisme. Il pense que la commission risque de ne pas voter cette proposition de motion, mais il en ressortira sûrement autre chose. Il veut viser le moyen et long terme.

Une députée (S) craint que les places d'hôtels prévues en plus des lieux d'accueil ne suffisent pas. Pour elle, la situation reste critique. Elle veut voir la motion comme une opportunité pour résoudre la problématique maintenant et à long terme.

Une députée (EAG) partage ce point de vue. Elle a compris que le PL du CE est un grand progrès et était indispensable. Toutefois, elle craint que cela ne réponde pas à l'entier des besoins. Pour elle, ce PL accepté ne suffit pas. Elle demande à avoir un autre dispositif. Cette problématique de la perte de logement va s'accroître. Elle concède que le texte fait référence à la situation actuelle. Mais elle relève que, du moment où l'état de nécessité sera levé, la situation ne s'améliorera pas du jour au lendemain. Elle rappelle que la situation risque de perdurer. Elle veut imaginer un dispositif qui va durer. Indépendamment de la crise, elle trouve inacceptable que des gens dorment dehors.

Un député (Ve), cosignataire, relève que la motion est l'occasion d'élargir le débat au-delà de la crise qu'on connaît actuellement. Cela sera l'occasion de faire des auditions pour voir ce qui peut être mis en place de manière pérenne. La motion permettra aussi de faire un point régulier par rapport au PL et au financement voté.

Le conseiller d'Etat, M. Thierry Apothéloz, comprend que le traitement de la proposition de motion se fera à la rentrée. Il affirme qu'un avant-PL du CE soumis en consultation à l'ACG fixe et confirme les compétences. Fin octobre 2020, il a reçu une réponse négative de l'ACG. Après une rencontre avec le comité de l'ACG, il a reçu une lettre pour reprendre la discussion avec le DCS pour trouver un accord. Il y a donc une ouverture de l'ACG. Dans le cadre de ce traitement, il pense qu'il est nécessaire de clarifier ce que souhaite la commission par cette motion : une question d'urgence à traiter au travers de la motion ou un débat sur qui fait quoi ou sur la question du logement. A ce titre, le DCS travaille avec les milieux intéressés pour élaborer des solutions concrètes pour éviter des ruptures de bail. Il travaille sur l'amont de l'expulsion. Il relève que le débat est vaste sur la question du logement. En termes de positionnement du canton, il confirme que le CE souhaite aller dans le sens de l'avant-PL, soit fixer la tâche aux communes. Il rappelle que c'est la Ville de Genève qui l'assume pour le moment. Le PL tel qu'imaginé visait à le confirmer, mais en apportant l'idée d'objectiver la situation et la position du rôle du canton. Il rappelle le débat sur les 155 places. Il ne veut pas y revenir. Il informe qu'un centre d'hébergement de 130 places a été mis en place en complément. Il fera un état des lieux du nombre de places (475 au 1^{er} janvier 2020 + les 130 places de Frank-Thomas). Il indique que la CACRI traite du PL 12631 sur le même sujet. Cette commission a procédé à beaucoup d'auditions. Il affirme que cette commission est prête à le voter. Le PL prévoyait une répartition du coût sur l'ensemble des communes. La CACRI, suite au courrier de l'ACG, a repris les travaux. Il souhaite s'assurer de la cohérence des débats.

Le président rappelle que la CACRI a refusé de céder ce PL. Sur la suite des travaux, il propose d'entendre le DCS à la rentrée (avec des chiffres), le CausE et, dans un second temps, l'ACG et la Ville.

Le conseiller d'Etat, M. Thierry Apothéloz, rappelle être auditionné en janvier par le Conseil municipal de la Ville. Il trouve important d'entendre la Ville vu que c'est elle qui gère le dispositif complet. Il aimerait qu'elle donne son ressenti sur l'objectivation des besoins.

Un député (PDC) demande si la CACRI peut donner des extraits de PV des auditions. Il ne veut pas refaire les mêmes auditions. A défaut, il propose d'auditionner le président de la CACRI.

Le président en fera la demande.

Un député (PDC) relève que la CAS a une optique qui peut être différente de la CACRI. Il pense que la CAS se concentre plus sur le fond, la pensée sociale, pas sur la connexion entre les communes et l'Etat.

Le président de la commission partage la position. Il pense que demander un extrait de PV est une bonne chose tout comme l'audition du département, du CausE et de la Ville de Genève.

19 janvier 2021 : Auditions du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE), dont M. Serge Longère, vice-président et directeur de Première ligne, M^{me} Aude Bumbacher, directrice du CausE, et M. Alain Bolle, membre du CausE et directeur du CSP

M. Bolle présente les intervenants qui l'accompagnent et informe que l'entité a désormais une forme juridique qui permet de mettre en œuvre le PL de 1,4 million pour loger des sans-abri à l'hôtel. Il rappelle le projet *Sleep-in* mené malgré le contexte de pandémie (cessation d'activité pour des raisons financières et sanitaires). Une fois cette étape passée, ils ont redéposé différents projets qui ont été financés par des fondations privées. Il sait que la commission a reçu un document « Etat des lieux du nombre des places d'hébergement d'urgence pour 2020 et 2021 ». Le document présente un état des lieux des places disponibles pour les personnes sans abri. En jaune, pour janvier 2020, 140 places. Ensuite, ces dispositifs ont été fermés et « remplacés » par d'autres (Les Vernets, Franck-Thomas,...). Il remarque l'évolution au 1^{er} novembre 2020 avec les abris de PC ouverts par la Ville. Cependant les places ont été restreintes à cause de la Covid. A ce jour, M. Bolle constate qu'il y a 487 places pour l'hébergement des sans-abri, dont 155 financées par le PL adopté sur un financement mixte entre le canton et les fondations privées. Il relève la nouveauté de *Sleep-in* qui est piloté par la Caravane sans Frontière (25 places au temple de la Servette). Il remarque la crise annoncée au 1^{er} avril vu la fermeture des abris PC de Richemont et Châtelaine, ce qui diminuera le nombre de places disponibles à 360.

M. Bolle constate que le dispositif pour les sans-abri avoisine aujourd'hui les 500 places qui sont en permanence occupées. Il relève que le *sleep-in* de la Caravane refuse régulièrement du monde. Il ajoute que le dispositif actuel permet du 24h/24, mais il sait qu'il y a un manque avec la nécessité d'avoir des dispositifs « bas seuil », car le dispositif hôtelier ne correspond pas à toutes les personnes concernées.

M^{me} Bumbacher souhaite préciser le déploiement du dispositif. Elle indique que le dispositif avec les hôtels a commencé à être déployé en décembre, 4 hôtels pour 155 lits (deux hôtels sur la rive gauche et deux sur la rive droite). Elle ajoute que 138 places sont occupées et 7 places sont destinées aux urgences envoyées par l'unité mobile d'urgence sociale (UMUS). Elle remarque que ces 150 places sont attribuées à des femmes, des hommes et des familles selon une répartition élaborée. Un accueil est proposé

24h/24, tout comme un accompagnement social pour appuyer les personnes dans leurs démarches et les orienter ; une personne de nuit est également présente pour garantir la sécurité du lieu. Elle relève une présence de 9h30 à 6h du matin. Elle souligne les relations étroites entre les différentes entités sociales qui leur adressent des situations de personnes sans abri ou en grande précarité. Ces personnes sont souvent passées par le dispositif des abris de la Ville ou n'y ont pas eu accès ou n'ont pas souhaité y aller, notamment pour des problématiques de santé ou de consommation. Elle ajoute que le dispositif représente 23 collaborateurs sur l'ensemble des 4 sites. Elle affirme que le dispositif est quasiment complet à l'heure actuelle. Elle ajoute que 67 hommes ont été accueillis et que 40 hommes ont dû être refusés faute de place. Elle indique que les chambres peuvent être individuelles ou à deux. Elle affirme que le but est de faire selon les besoins de chaque personne. Elle informe que le dispositif est financé jusqu'à la fin du mois d'avril.

M. Longère indique que deux dispositifs de *sleep-in* ont été menés successivement. Il relève que l'accueil et l'accompagnement social étaient limités pour le premier. Actuellement le dispositif est mieux prévu. Il relève que le dispositif est un peu plus « haut seuil » et il craint que cela exclue certains profils. Il souhaite voir un dispositif un peu hybride (un hôtel peut poser des difficultés s'il y a des problèmes de dépendance, par exemple). Il a des inquiétudes sur la perspective du 31 mars avec 100 personnes qui risquent de se retrouver à la rue avec la fermeture des deux abris PC. Il relève que la problématique des sans-abri prend une teneur plus importante vu la crise sanitaire. Pour donner des réponses satisfaisantes pour suivre et remettre en selle des personnes concernées par l'errance sociale, il affirme qu'il faut pouvoir les prendre en compte sur du long terme et éviter des ruptures.

Un député (UDC) remarque la dépendance et la nécessité de suivi social, mais il reste étonné que, dans les lieux hôteliers, il y ait besoin d'une sécurité en permanence et d'un suivi social permanent. Il aimerait connaître les problèmes de sécurité rencontrés dans ces lieux et la justification d'un suivi permanent.

M^{me} Bumbacher, sur la question de la sécurité, indique qu'elle parlait du vivre ensemble et du bon fonctionnement vu que dans les hôtels il y a des clients. Elle indique que le rôle du travailleur social est de garantir le bon vivre ensemble dans ces lieux. Elle relève que 30 à 60 sans-abri sont hébergés dans chaque hôtel. Elle souligne qu'aucune intervention de la police ou sanitaire n'a été nécessaire depuis le début du dispositif. Sur l'accompagnement social journalier, elle explique qu'il est nécessaire pour que les personnes concernées puissent se réinsérer socialement et professionnellement. Le but est que les personnes soient accompagnées et

coachées pour sortir du dispositif. Elle indique que certains ont réactivé leurs droits auprès de l'HG ou ont retrouvé un emploi et sont sortis du dispositif.

M. Bolle rappelle que le dispositif permet d'accueillir les personnes pour 30 jours. L'accompagnement social journalier est donc nécessaire. L'expérience montre que tant dans les *sleep-in* que dans les hôtels l'accompagnement porte ses fruits. Il concède que l'accompagnement à un coût.

M. Longère indique que les personnes ont besoin d'un entourage spécifique pour élaborer, faire un diagnostic avant de démarcher et de sortir de l'errance et de la précarité. Il reprend l'exemple de la réouverture des droits à l'HG. Il faut parfois informer ces personnes que cela est possible.

Une députée (PDC) revient sur l'hébergement et demande si des familles sont concernées. Pour avoir une vue à long terme, elle demande s'il y a des chiffres de comparaison entre les besoins particuliers de cette année et ceux des années précédentes. Sur les années à venir, elle relève que le dispositif répond à des urgences. Elle se demande s'il ne faut pas réfléchir pour aller plus loin sur l'accueil (pas uniquement l'hiver) ou si ce qui est apporté d'année en année est suffisant. Sur l'encadrement et la mixité dans les hôtels, elle trouve que c'est très intéressant et que c'est un vrai défi de société. Elle se demande si on peut imaginer cette mixité comme un projet de société dans la durée.

M^{me} Bumbacher, sur les familles, confirme qu'il y a des familles dans le dispositif (12 chambres familles pour 31 lits). Elle indique qu'ils travaillent avec le dispositif HUMA. Sur la question de la mixité, M^{me} Bumbacher confirme que c'est un enjeu et toute une vision à porter avec les hôteliers (visions sociale et commerciale à aligner). Elle concède que c'est un modèle qui pourrait se développer et s'affiner dans les années à venir. Elle propose de capitaliser cela dans quelques mois.

M. Longère concède qu'il y a des choix de vie, mais que ce n'est pas la majorité. La plupart subissent une situation et ce n'est pas voulu. Il relève l'augmentation de la paupérisation de la population. Il confirme l'intérêt de travailler de manière précoce. Il prend l'exemple des personnes qu'il connaît le mieux. Il concède que les collaborateurs ont l'impression d'agir en permanence dans l'urgence. Or, les situations sont souvent présentes depuis longtemps. Selon lui, une bonne politique d'avenir serait de travailler sur le maintien dans le logement. Cela n'est actuellement pas bien fait, notamment faute d'accompagnement. En termes de coût, il pense à des modèles européens et canadiens qui ont consolidé l'aspect du logement pour éviter

l'aggravation de l'errance et de la paupérisation. Il pense que c'est moins coûteux et plus constructif que les petits bonds faits régulièrement comme ici.

M. Bolle ajoute que les recherches ont été initiées et sont en cours. Il indique que ce qui manque au canton c'est de pouvoir disposer d'un regard de chercheurs sur la problématique du sans-abrisme (professeur Bonvin pour l'université). Il remarque une autre étude de la HETS qui vise à mieux connaître la problématique dans six villes suisses. Il pense que ces recherches amèneront des explications.

Une députée (PDC) trouverait intéressant d'avoir accès à ces études quand elles seront disponibles. Elle rappelle le vote des 12 millions pour l'aide au loyer.

M. Bolle indique que la mise en œuvre de la loi avec les 12 millions confiés à 6 associations est en route. Cela a démarré le 4 janvier avec la Croix-Rouge et Caritas et la semaine suivante avec l'entier des associations. Il indique que quelques projections permettent de dire qu'ils pourront soutenir 4000 dossiers. Ils sont déjà en train de sauver des loyers. Avec l'OAIS, ils ont décidé de payer le loyer du mois en cours et deux mois de retard de loyer. Sur les capacités de mise en œuvre, il indique avoir engagé du monde. Il confirme que la mise en œuvre est en route. Ils font un monitoring extrêmement précis.

Une députée (Ve), à M^{me} Bumbacher, indique qu'elle a mentionné 138 places attribuées sur 155 places disponibles.

M^{me} Bumbacher confirme qu'il reste des places disponibles qui sont en train d'être attribuées. Elle ajoute que les places disponibles sont celles pour les familles qui seront attribuées d'ici les prochains jours.

Une députée (Ve) demande si plus de places sont nécessaires.

M^{me} Bumbacher confirme. Elle rappelle avoir dit qu'ils ont dû refuser des hommes vu la catégorisation. Elle indique que toutes les places hommes et femmes sont attribuées. Il reste quelques places pour les familles. Elle rappelle que les séjours sont prévus pour 30 nuits, renouvelables au maximum jusqu'à 90 nuits. Elle ajoute qu'il y a 3 chambres pour l'UMUS.

Une députée (S) entend un besoin d'un dispositif à plusieurs seuils et de quelque chose qui ne soit pas qu'hivernal. Elle se questionne sur la multiplication des acteurs et sur la coordination entre ces lieux et acteurs. Elle demande qui a une vision globale et comment est piloté tout le dispositif. Elle demande également comment ces gens ont accès au dispositif et quelles sont les conditions d'accès.

M. Bolle, sur la coordination, indique que la Ville de Genève a mis en place une coordination organisationnelle. Il rappelle que quasiment l'entier des dispositifs est financé par la Ville. Il affirme que ce qui va être développé pour 2021 est en co-construction (discussion sur les besoins et l'organisation). Il relève que la loi votée a permis quelque chose qui était nécessaire mais qui n'a jamais été fait. Il pense qu'il est intéressant de capitaliser cette expérience.

M^{me} Bumbacher, sur la maraude, indique que la Ville en met une en place chaque soir pour identifier des personnes en difficulté. Elle rappelle la possibilité d'hébergement par l'UMUS. Elle rappelle que, pour être admis dans le dispositif, ce sont d'autres partenaires sociaux qui évaluent et leur adressent les personnes. Les conditions d'accès sont donc la réorientation et l'autonomie (partage de chambre, respect des règles de fonctionnement vu la grande souplesse du dispositif, pas d'invitation pour d'autres,...). Il faut une autonomie dans la gestion de la vie quotidienne mais aussi dans le rapport aux autres. Il faut aussi avoir la volonté de sortir de cette situation, être preneur d'un accompagnement social et avoir un bon comportement. Le référencement par une autre structure sociale permet d'ancrer cela et d'éviter de dupliquer ou de faire des doublons dans le suivi et l'accueil des personnes.

Une députée (PLR) relit les invites et remarque la mention de l'armée et de la protection civile. Elle demande si cela est réellement nécessaire.

M^{me} Bumbacher remarque que ce ne sont pas des corps de métiers nécessaires, en tant que tels, dans l'accueil de ce public. Elle relève que l'élément fort du dispositif est que les collaborateurs du CausE sont des travailleurs sociaux et que toute la logistique est gérée par les hôtels.

M. Longère indique que, s'il y avait un besoin spécifique, ce serait le lieu qui est mis à disposition. Il rappelle la perte de financement.

23 février 2021 : Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative (DCSS), et de M. Philipp Schroft, chef du service social (DCSS) à la Ville de Genève

M^{me} Kitsos rappelle qu'en janvier 2020, M. le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz a déposé devant l'ACG un projet de révision de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton pour y inclure la répartition concernant le sans-abrisme. En octobre 2020, l'ACG a préavisé négativement cet avant-projet de loi. Ensuite, la Ville de Genève a demandé un soutien de l'ACG. Par le biais du fonds des investissements (FI), 1 million de francs a été octroyé à la Ville de Genève, ce qui a permis à cette dernière de maintenir ouverts deux abris de protection civile, y compris de

janvier 2021 à mars 2021. Par la suite, il y a eu l'engagement de l'Etat par le biais d'une subvention à le CausE, ce qui a permis l'ouverture de 155 places cet hiver (entre décembre 2020 et avril 2021). Elle déclare qu'il y a par conséquent des signaux politiques positifs en la matière. Il y a une volonté de pérenniser dans une base légale cette question du sans-abrisme. Il est réellement important d'inscrire cette problématique dans un cadre légal. Elle indique que le problème du projet entre l'ACG et le canton est qu'il ne contient pas de clé de répartition claire au niveau financier. Ce qui est dit dans le projet est que les communes peuvent soit mettre en place un accueil soit déléguer cela à la Ville de Genève. Le risque est que les communes qui n'ont pas de sans-abri sur leurs territoires ne s'engagent pas. Il était important pour la Ville de Genève de connaître le nombre de personnes en situation de sans-abrisme et d'avoir une clé de répartition, afin que toutes les communes puissent participer à l'effort collectif. Elle informe que la Ville de Genève a lancé en octobre 2020 une étude en partenariat avec l'Université de Genève pour savoir quel est le nombre de personnes concernées (niveau quantitatif) et pour connaître les trajectoires de vie des personnes qui se retrouvent en situation de sans-abrisme (niveau qualitatif). Cette étude visait également à connaître l'impact des dispositifs d'aide existants et à savoir le nombre de personnes qui ont accès à des prestations sociales. Tous ces éléments aideront à repenser les dispositifs. Un monitoring complet en la matière est essentiel. L'objectif global de cette étude est d'avoir une cartographie de l'ensemble et pas uniquement des dispositifs de la Ville de Genève. Les résultats sont attendus pour le printemps 2021.

M. Schroft partage son écran afin de diffuser un document concernant l'évolution de l'hébergement d'urgence en ville de Genève. Il explique que le service social de la Ville de Genève, depuis le début des années 2000, a développé tout d'abord un hébergement d'urgence hivernale. A l'époque, cela représentait une cinquantaine de places durant les 5 mois d'hiver. Une centaine d'individus passaient par ce dispositif. La Ville de Genève est arrivée à des chiffres nettement plus importants jusqu'en 2017 où par exemple 22 000 nuitées étaient réalisées par année. 1200 personnes différentes transitaient par ce dispositif hivernal. Il explique qu'un hébergement d'urgence représente non seulement un lit en dortoir ou en chambre mais également un accueil bienveillant par une profession du travail social. Cela représente aussi un accès à la douche, à du personnel de soin, un dîner et un petit-déjeuner. La durée maximale de l'hébergement d'urgence est de 30 jours avec une possibilité de prolongement en cas d'atteinte à la santé. Il présente les dernières évolutions au niveau du nombre de places concernant le dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève (*slide 2 de la*

présentation (année 2017)). Ce dispositif n'est pas uniquement mis en place par la Ville de Genève mais également par le biais des associations subventionnées par cette dernière. Le graphique montre que l'année 2017 est une année dans laquelle le service social de la Ville de Genève n'était actif que pendant les mois d'hiver (novembre à fin mars). La courbe oscille et représente 200 places en abri de protection civile. Durant l'été, il y a eu de façon constante l'accueil de nuit de l'Armée du Salut et de la fondation La Coulou qui offraient des places en continu. Le graphique montre par conséquent une offre relativement importante durant l'hiver et très inférieure durant la période estivale. Certaines associations qualifient cette politique de la Ville de Genève de politique du « thermomètre ». M. Schroft, au vu de la *slide 3 de la présentation (année 2018)*, indique qu'en 2018, pour la première fois, la Ville de Genève a fait en sorte de pouvoir maintenir ouverte une de ses structures durant l'été, l'abri estival de la Croix-Rouge genevoise. L'offre s'est donc un peu étoffée durant la belle saison. Il souligne le fait que l'année 2019 est une année particulière (*slide 4 de la présentation (année 2019)*). En mai 2019, le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté le PRD 224 qui a fait en sorte de doter beaucoup plus significativement les structures d'hébergement d'urgence. Il s'agit notamment d'une subvention qui a été acquise pour le CausE qui a pu ouvrir des *sleep-in* et pour l'association Païdois qui a pu ouvrir l'HUMA, l'hébergement d'urgence pour mineurs accompagnés sans abri. Il déclare que l'année 2020 est une année hors normes pour raison de Covid-19 (*slide 5 de la présentation (année 2020)*). La ligne jaune du graphique montre que, en début d'année 2020, il y a eu un pic record du nombre de places sur les trois premiers mois de l'année. Le mois d'avril 2020 est également un mois absolument exceptionnel puisqu'il s'agit de l'ouverture de la caserne des Vernets représentant 255 places ainsi que l'ouverture du site Franck-Thomas. A fin avril 2020, le CausE a épuisé sa subvention et a dû fermer ses *sleep-in*. Cette situation a été l'occasion pour la Ville de Genève de reprendre l'essentiel de l'offre pour les personnes sans abri. Lors de la fin de l'été 2020, il y a eu la fermeture de la caserne des Vernets. Cette fermeture a été partiellement compensée par l'ouverture de deux abris PC par le service social de la Ville de Genève. En revanche, à cause de la Covid-19, ces deux abris ne sont exploités qu'à moitié de leurs capacités. Le dernier fait marquant de l'année 2020 est le vote du PL 12821 par le Grand Conseil qui a doté le CausE de 1,4 million de francs, afin d'ouvrir 155 places en hébergement hôtelier.

M. Schroft présente la *slide 6 de la présentation (projection année 2021)* en mettant l'accent sur la courbe verte en traitillé qui représente la projection du nombre de places qui sont attendues pour l'année 2021. Il est attendu un

fléchissement important du nombre de places, car il y aura la fermeture des deux abris PC (perte de 100 places) à fin mars et la fermeture des 155 places en hôtel dans le courant du mois de mai. Ensuite, il explique qu'il n'y a pas de réouverture d'abris PC en fin d'année. La projection de la fin de l'année 2021 est la suivante : une offre inférieure à l'année 2020 et à l'année 2019. Il aborde la *slide 7 de la présentation (graphique global 2017-2021)*. Il constate que ce graphique global est que le phénomène du creux de l'offre d'hébergements d'urgence en été a tendance à se résorber au fil des ans. Il y a également une tendance générale d'une hausse moyenne du nombre de places. Il termine sa présentation avec la *slide 8 de la présentation (Volumes financiers de l'urgence sociale)* qui montre les volumes globaux financiers de l'urgence sociale, à savoir non seulement les coûts et les budgets en lien avec les hébergements d'urgence mais également les autres types de prestations comme l'alimentation. En rouge, il y a les montants des subventions qui sont attribuées à des associations et à des fondations. En bleu, il y a le budget et les comptes pour le service social de la Ville de Genève. Ces deux montants sont à la hausse au fil des années. En 2020, il y a, en vert, la proposition de résolution du Conseil administratif au Conseil municipal (PR-1411) qui a permis de compléter le budget de fonctionnement du service social de la Ville de Genève pour l'année 2020, compte tenu de la gestion exceptionnelle de places en lien avec la Covid-19.

Une députée (EAG) remarque que l'on voit les variations dans l'hébergement en fonction de la saisonnalité. Elle imagine qu'un certain nombre de personnes, lorsque le climat est moins rude, dorment dehors ou trouvent des solutions intermédiaires. Elle demande si ces personnes dorment dehors par choix ou parce qu'elles ont d'autres moyens de faire face à la situation ou encore à l'inverse parce qu'il n'y a pas forcément des places en suffisance pour les accueillir. Elle souhaite avoir l'avis du DCSS sur cette problématique.

M. Schroft répond qu'à l'époque l'hébergement d'urgence visait à éviter que des personnes se retrouvent dans des situations de danger en lien avec la météo. Il était considéré qu'il était plus acceptable de dormir dans des parcs ou au bord de l'Arve à la belle saison. La prestation a évolué avec la volonté de mettre en place un accueil à l'année. Le sans-abrisme n'est pas un phénomène saisonnier ou climatique. Pour répondre à sa question plus spécifiquement, il explique qu'il y a une tournée nocturne durant l'hiver pour aller à la rencontre des personnes qui se retrouvent à dormir dehors ou dans des caves. Il informe qu'il y a des personnes qui font le choix de ne pas rejoindre les dispositifs existants d'hébergement d'urgence. Tant que la personne est capable de discernement, c'est une liberté qui est respectée. Cet

hiver, malgré les très basses températures, il y a eu des personnes qui, en toute capacité de discernement, ont décidé de rester dehors, car elles ne voulaient pas intégrer des structures qu'elles pouvaient considérer comme stigmatisantes.

Une députée (EAG) déclare que le caractère stigmatisant des dispositifs doit interpeller et être examiné lors de la mise en place desdits dispositifs.

M. Schroft indique que la structure de Franck-Thomas a la particularité de permettre l'hébergement en chambre individuelle. Il y avait des chambres de réserve au sein de cette structure pour le grand froid. Malgré les propositions du service social, des personnes ont refusé cette aide et ont préféré rester dehors.

M^{me} Kitsos mentionne que le sans-abrisme génère aussi d'autres problématiques telles que l'auto-isolement. Une prévention auprès de ces personnes est nécessaire.

Une députée (S) demande si M. Schroft a en sa possession les mêmes types de graphiques concernant les taux de remplissage des places d'hébergement disponibles. Par ailleurs, les associations auditionnées ont déclaré à la commission que des personnes ont été refusées en hébergement. Elle souhaiterait aussi avoir des chiffres par rapport à cela.

M. Schroft répond que le service social de la Ville de Genève a la maîtrise de ses activités et a la maîtrise de son taux d'occupation. Il indique n'avoir pas les chiffres aussi précis des associations en sa possession. Par ailleurs, il mentionne n'avoir pas préparé les chiffres concernant le taux de remplissage pour cette séance. Ce taux connaît chaque année des fluctuations. Il précise qu'en ce qui concerne les structures de type abri PC, le service admission fait en sorte d'avoir un taux d'occupation à 100% lors de la phase de candidature les après-midi. En revanche, au moment où vient le soir, il y a des personnes qui ne se présentent pas alors qu'elles avaient été acceptées. Il déclare également que le surbooking n'est pas une solution adéquate et n'est pas légalement faisable, notamment vis-à-vis des normes de sécurité et des normes sanitaires.

Une députée (S) comprend qu'il y a peu de coordination entre la Ville de Genève et les autres hébergements.

M. Schroft répond que ce n'est pas ce qu'il a dit. Tous les matins, il sait à l'unité près combien il y a de personnes qui ont dormi dans quelle structure du service social de la Ville de Genève. En revanche, il ne peut pas être aussi formel vis-à-vis des associations. Il y a bien évidemment de la coordination avec les acteurs. S'il n'y a pas de place dans telle ou telle structure, les collègues s'appellent entre eux afin de trouver une solution. Le réseau entre

les différents acteurs fonctionne bien, et ce même si la réalité institutionnelle n'est pas la même pour tous les acteurs.

Un député (S) demande, en tant que premier signataire, l'appréciation des auditionnés concernant les deux invites de la motion. Il rappelle que cette motion interpelle le Conseil d'Etat en lui proposant de devenir un acteur direct en ouvrant le nombre de structures d'accueil d'urgence nécessaires en temps de pandémie. Il demande également comment il faudrait distinguer les compétences des uns et des autres et comment les faire fonctionner en complémentarité.

M^{me} Kitsos déclare que l'engagement de l'Etat est fondamental. Sur le graphique diffusé par M. Schroft, on voit la différence qu'il y a eu avec l'ouverture des 155 places. S'il n'y avait pas cette ouverture, la situation serait réellement difficile. La Ville de Genève salue cet engagement. Pour la suite de l'effort, cela se réglera dans la base légale qui est en train d'être discutée avec l'ensemble des communes. Il y a également la grande problématique des lieux disponibles. En guise d'exemple, il y a le site de Franck-Thomas qui va fermer ses portes en 2022. Un lieu de remplacement n'a toujours pas été identifié. M^{me} Kitsos explique que sa position est qu'il faut mutualiser les compétences et les ressources. Par rapport à ce problème, elle ne voit pas d'un mauvais œil une réflexion sur un autre mode de gouvernance. Ce n'est pas parce que la Ville de Genève a agi seule pendant un moment, qu'elle doit continuer à le faire seule. La difficulté première concerne les finances. Tout dépendra de ce que décidera l'ACG à ce sujet.

M. Schroft précise, en lien avec la deuxième invite, que la Ville de Genève a utilisé les services de la protection civile durant la crise sanitaire. C'était un soutien qui était particulièrement bienvenu. Les pompiers volontaires ont également été très utiles. Il déclare aussi que le soutien aux personnes sans abri est indispensable en tout temps.

Une députée (PDC) demande si la deuxième invite n'est pas caduque et fait encore du sens aujourd'hui.

M^{me} Kitsos répond qu'il est vrai que désormais, il y a un travail commun avec ces acteurs. Le collectif CausE a eu la subvention de l'Etat. Maintenant, la question est de savoir jusqu'à quand va durer la pandémie mais aussi les mesures sanitaires qui continueront à être appliquées. Avec ces mesures, les capacités des lieux sont réduites de moitié. On ne sait pas encore à quelle date ces mesures seront levées. La Covid-19 est donc toujours d'actualité.

Une députée (PDC) parlait plutôt d'aide directe par la protection civile, par l'armée et par les bénévoles. Elle se demande si cette aide n'a pas déjà été

mise en œuvre. Elle souhaite que la motion colle au plus proche de la réalité actuelle.

M^{me} Kitsos répond que la protection civile s'était retirée au courant du mois de juin 2020. Elle estime que cette invite reste encore d'actualité. Ce genre de revirement cause des problèmes.

Un député (PDC) demande si les auditionnés ne pensent pas qu'il faudrait rajouter une invite pour demander une solution pérenne. Il déclare qu'il y a des réflexions par à-coup et dans l'urgence sans vision sur le long terme.

M^{me} Kitsos déclare que la Ville de Genève souhaite effectivement pérenniser les choses. La pérennisation est importante pour les bénéficiaires et pour les travailleurs sociaux.

Un député (PDC) demande si l'hébergement dans des hôtels n'est pas la meilleure solution.

M^{me} Kitsos répond que l'hébergement dans des hôtels est une très bonne proposition de l'Etat et du collectif CausE durant cette période, car les hôteliers sont en grande difficulté économique. En revanche, ce qui est difficile avec cette proposition est qu'elle est liée avec la conjoncture actuelle. Si le tourisme reprend dans un avenir proche, on ne sait pas si les hôteliers seront toujours favorables à accueillir ces publics. Elle ne le pense pas. En outre, elle indique qu'il y a des publics qui ne sont pas du tout autonomes et qui ont le besoin d'un cadre plus sécurisé.

M. Schroft confirme effectivement que le degré d'autonomie des personnes est variable. A titre d'exemple, il y a très régulièrement des déclenchements de détecteur d'incendie car des personnes fument dans des dortoirs, malgré le fait que les règles soient très clairement expliquées et rappelées. Il est nécessaire de maintenir pour un certain public un encadrement sécurisant et sécurisé.

2 mars 2021 : Prise de position du département (DCS)

M. le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz commence son propos en indiquant la réponse qu'il a apportée à un député (Ve) précédemment donne l'orientation générale dans laquelle le DCS et l'ACG sont. Il rappelle que le 24 février 2021 a été conclu l'avant-projet de loi sur l'aide aux sans-abri. S'agissant de la première invite concernant le nombre de structures d'accueil d'urgence nécessaire, le canton y a répondu par le projet de loi d'accueil du collectif CausE. Le DCS a également mis à disposition de la Ville de Genève un ancien centre d'hébergement collectif à la rue Alexandre-Gavard pour permettre à celle-ci de faire face à un afflux massif de personnes qui viendraient nécessiter du logement. Il aborde la deuxième invite de la motion

qui dispose la réquisition « *de la protection civile, de l'armée, de bénévoles, du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE) ou des communes si nécessaire, comme l'y enjoint l'état de nécessité* ». Il indique que la gestion est aujourd'hui assumée par la Ville de Genève en collaboration avec des professionnels. Les communes genevoises ont décidé de participer financièrement à hauteur de 1 million de francs pour l'instant. Il explique que la protection civile n'a pas cette vocation sur le long terme. Cette dernière a décidé qu'elle assumait des fonctions qui pouvaient être assumées par d'autres. Elle s'est donc retirée du dispositif de la caserne des Vernets. S'agissant de l'armée, ce n'est pas le canton qui en assume la gestion mais le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Quant aux bénévoles, il est dubitatif sur l'idée que ceux-ci puissent gérer un abri. En revanche, ils pourraient être très utiles quant à la possibilité qui pourrait être offerte à des personnes sans abri de bénéficier d'un réseau et d'une personne de confiance pour les aider.

M. le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz informe que le Conseil municipal de la Ville de Genève est saisi de deux PRD, l'un à hauteur de 2,3 millions de francs et l'autre à hauteur de 1,8 million de francs, afin de permettre au DCSS de bénéficier d'un apport financier supplémentaire qui aiderait à l'ouverture des prestations pour l'année 2021.

Un député (Ve) comprend d'après les propos du conseiller d'Etat que cette motion n'est aujourd'hui plus très utile, étant donné qu'elle a été rédigée pour faire face à une urgence. Urgence à laquelle l'Etat a répondu. Il y a par ailleurs le projet de loi avec l'ACG qui devrait arriver au Grand Conseil dans les prochains mois. Il demande si cette proposition de motion devrait être retirée ou gelée selon lui.

M. le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz répond qu'il appartient aux auteurs de la proposition de motion de décider de retirer ou pas cette dernière. Il rappelle le titre : « zéro sans-abri ». Il pense que cette mission est une mission à laquelle toutes et tous doivent être attentifs. Il y a aujourd'hui encore des éléments sur la pérennité des accueils en surface qui mériteraient d'être traités. Au-delà de la question de la santé publique, le fait de pouvoir ouvrir des structures en nombre nécessaire lui paraît important. Il a en revanche plus de doutes concernant le fait de mobiliser l'armée et la protection civile. Néanmoins, le fond de la motion est toujours pertinent.

Un député (PDC) a une question au premier signataire de la motion, à savoir le président. Il pense qu'il n'est pas nécessaire de faire d'autres auditions à ce sujet. Il a également signé cette proposition de motion, car au moment où elle a été déposée elle était plus qu'utile. Les deux invités lui

semblent dépassées actuellement. Il demande ce que compte faire le président au sujet de cette proposition de motion.

Le président déclare que la motion est encore totalement d'actualité. Il souligne le fait que le titre de la motion est « Pour lutter efficacement contre la Covid-19 : zéro sans-abri ! ». Il rappelle que l'on est toujours au cœur de la pandémie. On sait que les personnes sans abri et en situation de précarité sont les personnes les plus exposées, pour des questions d'hygiènes entre autres. La motion est également d'actualité sur sa première demande d'ouvrir sans tarder le nombre de structures d'accueil d'urgence nécessaires. En effet, à fin mars 2021, la Ville de Genève fermera ses structures. En outre, le financement du collectif CausE arrive à terme fin avril 2021. Concernant le projet de loi validé par l'ACG, le temps qu'il soit accepté par le Conseil d'Etat, qu'il revienne en plénière et qu'il soit renvoyé à la commission des affaires sociales peut être long. L'urgence est donc toujours d'actualité. S'agissant de la deuxième invite, il dit que la Caravane de la Solidarité et Swiss Gambia Solidarity fonctionnent uniquement sur une base bénévole. Ceux-ci en souffrent et appellent à l'aide afin de trouver le financement nécessaire à une pérennisation des structures d'accueil. Il ne voit aucun argument pertinent qui pousserait au retrait de cette proposition de motion.

Un député (PDC) souhaitait juste avoir une discussion sur le fait qu'il faudrait peut-être se donner une semaine de réflexion, s'agissant des amendements que la commission pourrait apporter à la proposition de motion. Il informe avoir signé cette proposition de motion avec le souhait d'avoir une politique pérenne au niveau des lieux d'accueil. Il est vrai que le projet de loi avec l'ACG va être un plus au niveau financier, mais celui-ci ne va pas résoudre les problèmes urgents. Il rejoint les propos du président sur l'urgence qui est toujours d'actualité.

Une députée (EAG) souscrit aux propos du président. Le texte est nécessaire et est toujours d'actualité. Il risque même de le devenir de plus en plus. Concernant le message politique, même si les choses semblent se décanter vis-à-vis des relations entre les communes et le canton, la préoccupation de la population et du parlement au sujet du sans-abrisme reste d'actualité. Elle rappelle que, avant la crise sanitaire, il y avait déjà une pénurie dramatique des lieux d'accueil d'urgence. Il faut absolument maintenir ce texte, quitte à le booster.

Une députée (PLR) se demande si elle a bien compris les propos du conseiller d'Etat qui disait que, pour parer à l'urgence, le nécessaire avait été fait. Le canton va pouvoir tenir les prochains mois avec les 1,4 million de francs qui ont été votés en fin d'année, temps qui est mis à profit pour peaufiner le projet de loi avec l'ACG. Ensuite, une jointure pourra être faite

entre l'aide d'urgence et un système pérenne qui sera le fruit du projet de loi avec l'ACG. Elle demande si sa compréhension est juste.

M. le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz répond que le raisonnement est juste. Il manque uniquement l'élément évoqué par M^{me} Kitsos la semaine dernière qui disait que les abris PC accueillant deux fois 50 personnes vont être fermés fin mars 2021. Les 1,4 million ne suffiront pas à combler le manque pour le mois d'avril 2021. La situation n'est donc pas réglée, car l'urgence pour la fin mars 2021 persiste.

Une députée (PLR) demande ce qui va être fait concrètement à partir du mois d'avril 2021 pour justement combler le trou.

Le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz sait de la part de M^{me} Kitsos qu'il y a deux PRD qui sont en traitement actuellement. Ces crédits pourront aider. Sur cette question, il peut solliciter M^{me} Kitsos et y répondre en détail la semaine prochaine.

Une députée (PLR) pense qu'il s'agirait effectivement d'une information utile pour la commission. Elle mentionne le fait qu'il y a également un problème de places dans les abris pour les personnes dans le besoin. La raison de cela est qu'il faut espacer davantage les personnes dans les locaux en raison de la Covid-19. Elle se demande si on peut espérer un meilleur taux d'occupation des locaux, le jour où la Covid-19 aura été battu ou contrôlé.

Le conseiller d'Etat répond qu'il est vrai que les deux abris PC sont occupés actuellement par la moitié de l'effectif maximal (50 personnes par abri au lieu de 100 personnes). En raison de la Covid-19, ils ont dû respecter les règles de distanciations sociales. Dans un monde sans Covid-19, ou avec une grande partie de la population vaccinée y compris les personnes sans-abri, le redéploiement des besoins pourra être opéré. Il tient toutefois à souligner que Genève ne peut pas accepter encore longtemps le fait de loger des personnes en abri sous-terrain. Il y a un intérêt de la part de M^{me} Kitsos et lui-même d'arriver à développer des projets en surface.

Une députée (PLR) demande ce que changerait pour le DCS un vote favorable de cette motion dans les plus brefs délais.

Le conseiller d'Etat explique que le vote d'une motion apporte toujours un plus. Au fond, il s'agit d'une indication du parlement à destination du gouvernement sur un souhait que les parlementaires aimeraient mettre en exergue. En revanche, une motion n'est pas contraignante pour le Conseil d'Etat. Celle-ci donne uniquement des indications. Le message que la commission des affaires sociales, respectivement le Grand Conseil, pourrait donner au gouvernement est essentiel, ce d'autant qu'il y a l'enjeu de l'urgence et l'enjeu de la pérennité du dispositif.

Le président a entendu l'écho que les deux PRD qui sont à la commission sociale du Conseil municipal de la Ville de Genève sont difficiles à faire remonter. Il y a donc là aussi une situation qui porte à croire que cela va prendre du temps. Ensuite, il déclare que la force principale de cette motion est la désignation du Conseil d'Etat comme responsable d'une ouverture d'abris en cas d'urgence, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui et n'est pas non plus la volonté de l'avant-projet de loi avec l'ACG. S'agissant de l'armée et de la protection civile, il ne s'agit pas d'un casus belli de sa part. Il peut y avoir un amendement pour les supprimer.

Une députée (PLR) estime que l'invitation doit être faite uniquement au Conseil d'Etat et pas aux communes. Elle ne souhaiterait pas que cette motion devienne un frein à la discussion sereine et constructive avec les communes. Elle serait en faveur soit d'une réécriture des invites soit d'un gel provisoire en attendant de voir comment évoluent les discussions entre les communes et le canton concernant l'avant-projet sur le sans-abrisme.

Le président considère que le gel est justement ce qu'il ne faut pas faire. Il rappelle que cette motion ne concerne que la période de la Covid-19. Par ailleurs, en votant les 1,4 million pour le collectif CausE, l'Etat s'était déjà engagé. A fin avril, il faudra peut-être refinancer le collectif CausE. Cette motion avec la mention « Covid-19 » permet un encadrement dans le temps.

Une députée (PLR) s'accorde avec le président sur ce point. Il est bon de rappeler qu'il s'agit d'une motion en lien avec la pandémie.

16 mars 2021 : Discussion finale de la commission et vote

Le président indique qu'il y a une proposition d'amendement d'une députée (PDC) cosignée par d'autres députés (PLR, S et PDC).

La députée (PDC) présente sa proposition d'amendement qui a la teneur suivante :

« à maintenir les structures d'accueil nécessaires et le fonctionnement de l'ensemble du dispositif mis en place en 2021 afin qu'aucune personne sans abri ne soit contrainte à dormir dans la rue pendant la pandémie ».

Une députée (PDC) indique que l'amendement remplace et annule les invites 1 et 2 initiales. Elle rappelle que la fermeture de plusieurs abris va placer des gens dans des situations compliquées. Il semblait important que les structures d'accueil soient maintenues jusqu'à la fin de la pandémie.

Le président indique qu'il a cosigné l'amendement, car il a considéré que celui-ci reflétait l'étude de cette motion et les travaux de la commission sur

cette dernière. La nouvelle proposition est succincte mais reprend l'essentiel de la motion initialement rédigée ainsi que l'esprit de la commission.

Un député (Ve) approuve, en tant que cosignataire, l'amendement. Ce dernier fait effectivement bien la synthèse des différentes auditions. Il soutiendra cette proposition d'amendement.

Un député (MCG) déclare que le groupe MCG se rattachera à cet amendement.

Le conseiller d'Etat remercie l'auteure de cet amendement qui opère une belle synthèse des discussions. L'idée de cet amendement est qu'il n'y ait pas de rupture dans la prise en charge des structures d'accueil. Aujourd'hui, il y a quelques doutes concernant la couverture des besoins en 2021 par le fait que plusieurs objets sont actuellement en traitement au Conseil municipal de la Ville de Genève. Il souhaite formuler un sous-amendement, et ce pour deux raisons. Premièrement, l'amendement pourrait donner le sentiment que le canton gère en direct les structures d'accueil, ce qui n'est effectivement pas le cas. Le dispositif est entièrement géré par la Ville de Genève. Deuxièmement, son sous-amendement a pour objectif d'être en cohérence avec le dispositif que le Conseil d'Etat s'apprête à voter le 31 mars prochain qui vise à répartir les compétences entre les communes et le canton. La proposition a la teneur suivante :

« à maintenir, en collaboration avec les acteurs communaux et associatifs concernés, les structures d'accueil nécessaires et le fonctionnement de l'ensemble du dispositif mis en place en 2021 afin qu'aucune personne sans abri ne soit contrainte à dormir dans la rue pendant la pandémie. »

Une députée (EAG) souhaite mieux comprendre l'amendement et ce qui le distingue du texte d'origine. Le texte d'origine parle d'ouvrir sans tarder le nombre de structures d'accueil d'urgence nécessaire. L'amendement dispose d'un maintien de ces dernières. Elle se demande si cela signifie que, dans l'esprit de l'auteure de l'amendement, il ne s'agit plus d'ouvrir ou d'ajuster le nombre de places aux besoins mais de se satisfaire de la situation actuelle.

L'auteure de l'amendement répond que l'idée est de maintenir ce qui existe actuellement, de manière à ce qu'il n'y ait pas de fermetures afin d'éviter de devoir reprendre des mesures de réouverture ultérieurement. Il serait vraiment dommageable d'aller vers des fermetures. Elle rappelle que les structures d'accueil d'urgence sont actuellement ouvertes.

Une députée (EAG) comprend donc qu'il n'y a pas de volonté de développement.

Une députée (PDC) répond que c'est effectivement le cas.

Un député (MCG) rebondit sur le sous-amendement du conseiller d'Etat. Il souhaite savoir ce qu'entend ce dernier par « collaboration avec les milieux associatifs ». Il déclare que la mise en place de structures d'accueil est une tâche étatique.

M. le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz répond que le sous-amendement parle des acteurs communaux et associatifs. Il indique que le collectif CausE est au bénéfice d'une aide dans la gestion des dispositifs. Il explique que les associations sont pleinement impactées dans le maintien des structures d'accueil nécessaires au bon fonctionnement. C'est pour cela qu'il a précisé ces deux acteurs.

Un député (MCG) comprend qu'il n'y aura pas une seule association qui sera un lien direct avec l'Etat.

M. le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz confirme que le canton n'aura pas la charge de l'hébergement d'urgence. La Ville de Genève et les associations gèrent aujourd'hui les dispositifs divers et variés. Le canton a mis par exemple à disposition pour l'Armée du Salut, la Maison de la Roseaie. La gestion en direct se réalise grâce à l'action de la Ville de Genève et des associations.

Un député (PDC) informe que le groupe PDC est d'accord avec le sous-amendement.

Un député (Ve) informe que le groupe des Verts est favorable au sous-amendement.

Une députée (EAG) regrette que le champ de la motion soit restreint par l'amendement. Elle aurait préféré une formulation qui permette de s'adapter à l'augmentation des besoins le cas échéant. Elle votera néanmoins favorablement cette proposition de motion ainsi amendée.

Un député (UDC) rappelle que, avec la situation pandémique actuelle, Genève a environ le double de possibilités d'accueil de ce qu'il faudrait en temps normal. Il indique n'avoir aucun problème avec l'amendement et le sous-amendement. En revanche, il se demande si, en maintenant le dispositif actuel, cela n'entraînerait pas trop de possibilités d'accueil d'urgence après la fin de la pandémie. Il se demande également si d'autres dispositifs qui ne sont pas des abris PC seraient maintenus quelle que soit la situation future.

Le président répond que les amendements ne changent pas le fait que cette proposition de motion reste dans le cadre de la pandémie. Il s'agit vraiment d'une motion liée à la pandémie de Covid-19.

Un député (UDC) remercie le président pour ses éclaircissements et déclare qu'il soutiendra cette proposition de motion.

Une députée (EAG) explique que la proposition de motion telle qu'amendée a comme objectif le maintien des structures nécessaires et non de faire perdurer un dispositif qui allait au-delà des besoins. Cela étant, elle rappelle qu'avant la pandémie le dispositif n'était pas suffisant pour répondre à la forte demande. Un certain nombre de besoins n'étaient pas couverts.

Le président déclare qu'il faut agir vite, car le seuil des 451 places va rapidement être mis à l'épreuve. Il estime important que la commission ait réussi à trouver un consensus afin de voir dans les mois qui suivent ce qu'il va se passer en la matière. L'intention de la proposition de motion était de donner un signal politique fort et clair. Charge ensuite à l'Etat de trouver un moyen pour maintenir les 451 places.

Un député (Ve) souligne le fait qu'il ne faut pas mélanger la motion et le projet de loi entre les communes et le canton. Ce dernier permettra d'aller plus loin et d'envisager les perspectives d'avenir. La motion quant à elle s'inscrit dans le cadre d'une pandémie.

Le conseiller d'Etat fait remarquer que le dispositif de la Ville de Genève a dû s'adapter aux règles de distanciation sociale. Les deux fois 100 places qui étaient prévues dans les deux abris PC se sont révélées être deux fois 50 places. Dans le cadre de la pandémie, il a prévu de saisir le Conseil d'Etat après les vacances de Pâques d'un second projet de loi dit « CausE ». Le premier projet de loi, voté par le Grand Conseil, a permis à l'Etat de mettre en route le dispositif CausE avec les 155 places d'hôtel, et la collaboration avec la Fondation privée a permis le financement du dispositif d'accompagnement et d'alimentation. Avec le projet de loi des 1,4 million voté par le Grand Conseil, l'Etat pourra tenir jusqu'à fin mai 2021. La question se posera donc du mois de juin 2021 au mois de novembre 2021. En novembre 2021, le processus ordinaire de la prise en charge de la Ville de Genève devrait s'opérer. Il proposera à ses collègues du Conseil d'Etat de se déterminer sur la suite à donner au second projet de loi CausE. Il rappelle qu'il faut réellement éviter les ruptures de prise en charge. Concernant le dispositif plus pérenne (projet de loi canton-communes), le calendrier qu'il a annoncé la séance dernière est maintenu.

Vote

Le président met aux voix le sous-amendement du DCS :

« à maintenir, en collaboration avec les acteurs communaux et associatifs concernés, les structures d'accueil nécessaires et le fonctionnement de l'ensemble du dispositif mis en place en 2021 afin qu'aucune personne sans abri ne soit contrainte à dormir dans la rue pendant la pandémie. »

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le sous-amendement est accepté à l'unanimité.

Le président met aux voix la M 2706 telle qu'amendée et son renvoi au Conseil d'Etat :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

La M 2706, telle qu'amendée, est acceptée à l'unanimité.

Ajout et urgence

Le président met aux voix le traitement en ajout et urgence de la M 2706 :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'ajout et l'urgence sont acceptés à l'unanimité.

Annexes au rapport :

- 1. Etat des lieux du CausE sur les places d'hébergement d'urgence 2020-2021*
- 2. PPT DCSS Ville de Genève : évolution de l'hébergement d'urgence*

Proposition de motion (2706-A)

Pour lutter efficacement contre la Covid-19 : zéro sans-abri !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'état de nécessité décrétée par le Conseil d'Etat le 1^{er} novembre ;
- le fait avéré que des femmes enceintes et des enfants dorment à la rue à Genève ;
- le risque sanitaire accru pour ces personnes du fait de la pandémie de Covid-19 et de l'arrivée de l'hiver ;
- le fait que la Covid-19 casse les chaînes de solidarité interpersonnelles pour l'hébergement de dépannage ;
- les risques accrus de contamination pour les personnes précaires et démunies ;
- le nombre d'hôtels vides, de salles communales inutilisées, de structures d'accueil possible ;
- le principe sur lequel s'accordent les instances législatives cantonale et fédérale pour déterminer que « quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine » (article 12 de la Constitution fédérale),

invite le Conseil d'Etat

à maintenir, en collaboration avec les acteurs communaux et associatifs concernés, les structures d'accueil nécessaires et le fonctionnement de l'ensemble du dispositif mis en place en 2021 afin qu'aucune personne sans abri ne soit contrainte à dormir dans la rue pendant la pandémie.

Pour vous, avec vous. Ensemble

Evolution de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève

Audition CAS du 23.02.2021

Christina Kitsos

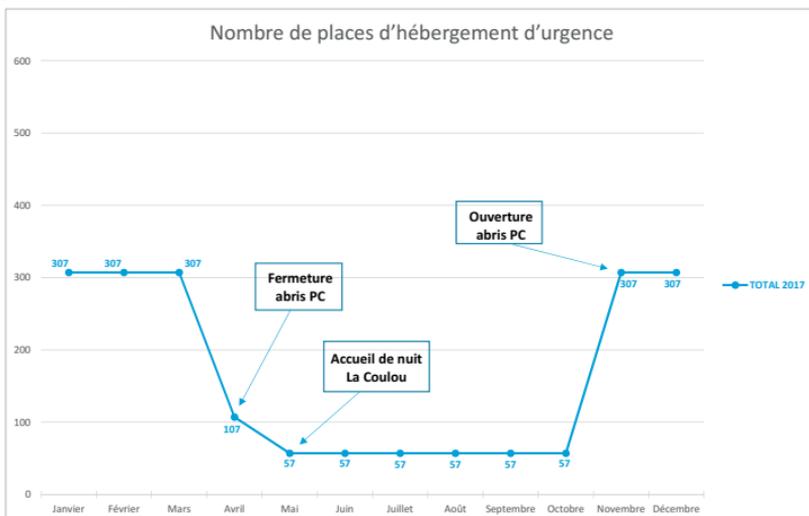
Philipp Schroft

Genève,
ville sociale et solidaire

www.geneve.ch



Pour vous, avec vous. Ensemble

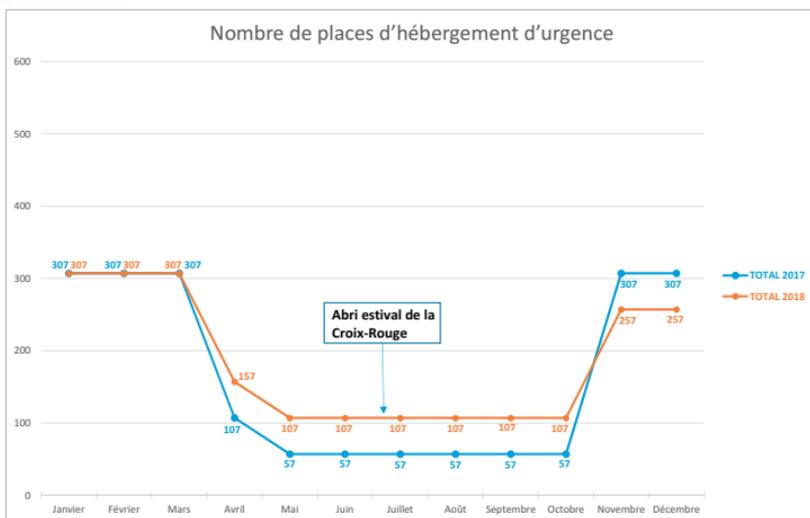


Genève,
ville sociale et solidaire

www.geneve.ch



Pour vous, avec vous. Ensemble



Genève, ville sociale et solidaire

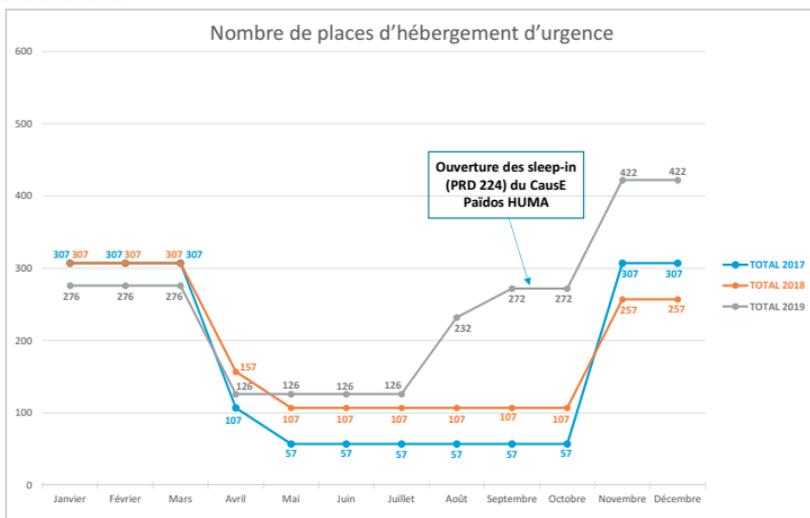
www.geneve.ch

CCSI 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021



3

Pour vous, avec vous. Ensemble



Genève, ville sociale et solidaire

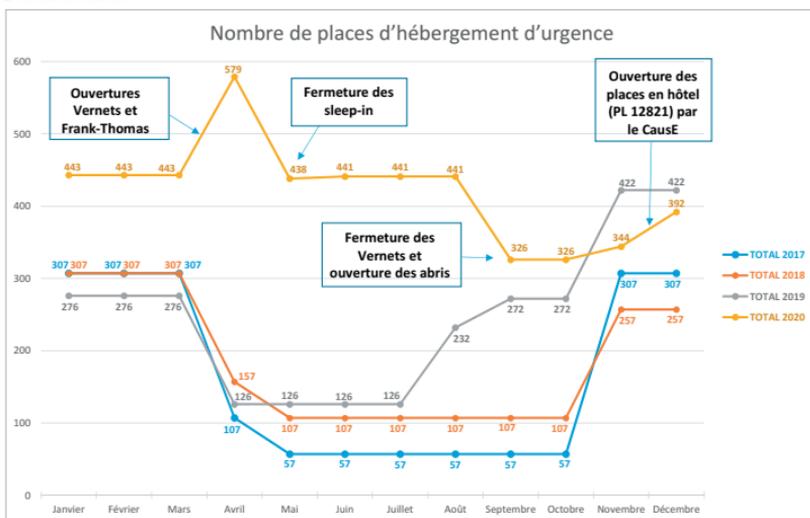
www.geneve.ch

CCSI 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021



4

Pour vous, avec vous. Ensemble



Genève, ville sociale et solidaire

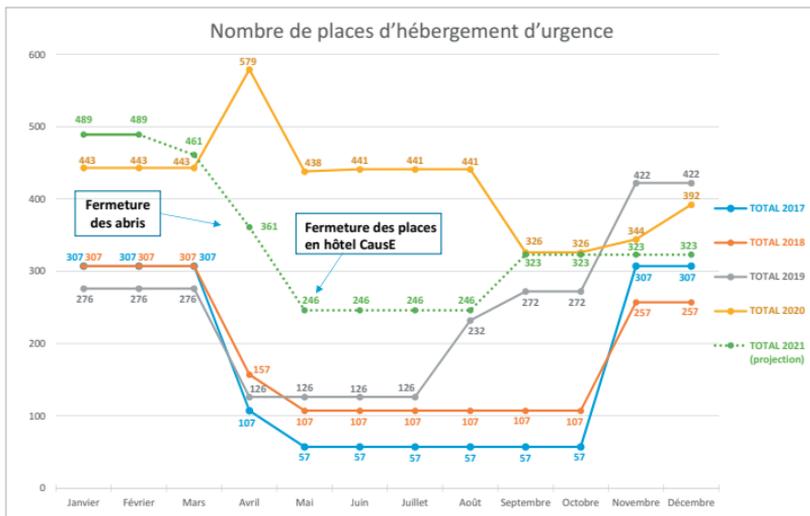
www.geneve.ch

CSJ 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021

5



Pour vous, avec vous. Ensemble



Genève, ville sociale et solidaire

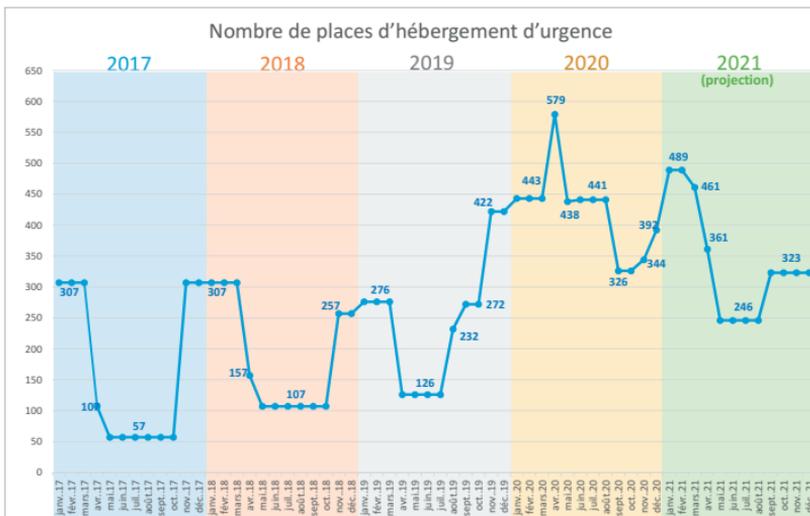
www.geneve.ch

CSJ 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021

6



Pour vous, avec vous. Ensemble



Genève, ville sociale et solidaire

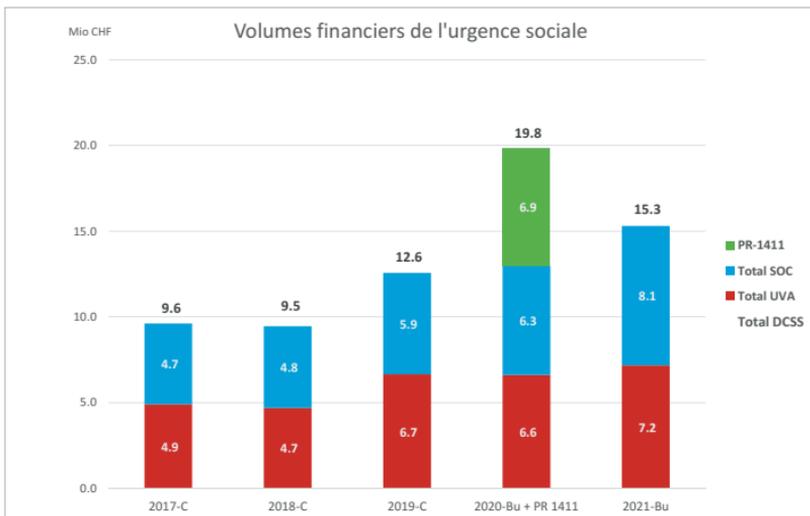
www.geneve.ch

CSJ 04.02.2021 – Offre de l'hébergement d'urgence en Ville de Genève entre 2017 et 2021



7

Pour vous, avec vous. Ensemble



Genève, ville sociale et solidaire

www.geneve.ch



8